

bérardière, chevalier del'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien commandant du second bataillon du régiment de Limousin, étant décédé, laissa une veuve, Marguerite Henning. Il était propriétaire du susdit domaine, qui à sa mort passa légalement — n'ayant probablement pas fait de testament — entre les mains de Jeanne Delabérardière, sa sœur, épouse de Jean-François Chaize, sieur de la Coste. Il paraîtrait que la veuve de Gabriel peignée de voir ce domaine devenir la propriété de sa parente, ne voulait pas en livrer les clés, et opposait à toutes les demandes les obstacles de la force d'inertie. Bref, une signification à la requête des conjoints Chaize fut donnée à la veuve Delabérardière. L'huissier Bistel se transporta sur les lieux, le 19 octobre 1742, à 8 heures du matin, et il envoya le granger chercher les clés au domicile de ladite veuve, demeurant à Champvert ; heureusement il les rapporta, et l'on n'eut pas besoin de requérir un serrurier pour ouvrir les portes. Alors commença la prise de possession, dont l'huissier fait ainsi la description, que je copie en conservant l'orthographe (1). « J'ai
« pris les sieur et dame mariés, impétrants, par leurs
« mains droites, et leur ai fait faire l'ouverture de toutes
« les portes dudit domaine avec les clefs, leurs ayant
« remises en leur pouvoir, et les ai fait entrer dans y
« celui, composant une maison haute, moyenne et basse,

(1) Les fautes d'orthographe, dans le verbal de l'huissier, sont probablement du clerc ou du recors, qui avait écrit sous la dictée de son patron. Les huissiers de Lyon, au XVIII^e siècle, avaient reçu comme ceux d'aujourd'hui une certaine éducation. La plupart étaient peut-être plus estimés que les procureurs, et cependant parmi ces derniers il y avait des hommes très-recommandables. (Note de M. Péricaud.)